

République Française

\*\*\*\*\*

Commune de WAVRANS SUR L'AA

\*\*\*\*\*

PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du **18 juin 2024 à 18h30**  
(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

**Présidence** : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

**Présents** : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1ère adjointe, M Henri LEGAY, adjoint, Mmes Eveline BOIN, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ MM, Frédéric FICHAUX, Philippe LEFRANC, David RAIMOND, conseillers.

**Excusés** : Christine ANSEL, Olivier CUVILLIEZ, Philippe DUMONT, Olivier HENDRICK

**Absent** : Angélique LOZINGUEZ

**Procurations** : Christine ANSEL à Fabienne CAPELLE, Olivier CUVILLIEZ à Julien DELANNOY, Olivier HENDRICK à Henri LEGAY.

**Convocation** : du 10/06/2024.

**Secrétaire** : Philippe LEFRANC.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.  
Monsieur Philippe LEFRANC est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Création de régie – ALSH
- Demande de subvention CAF
- Demande de subvention Vidéo protection – ENVP
- Demande de subvention Pont du beau rivage – Céréma
- Présentation projet réhabilitation Pont du beau rivage
- Attribution du Marché cantine
- Tarification cantine
- Décision modificative
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout des points suivants à l'ordre du jour : « Recensement de la population 2025 ». et « Demande de subvention FARDA – Drainage Eglise » Le conseil municipal l'accepte à l'unanimité.

**Création de régie – ALSH**

Monsieur le Maire rappelle l'organisation d'un accueil de loisirs chaque année. Il informe l'assemblée de la nécessité de créer une régie de recettes ALSH pour la perception des tickets de repas du centre de loisirs, en application de l'article L.2122-22, alinéa 7, du code général des collectivités locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'institution d'une régie de recette auprès du service de la mairie pour la perception des tickets de repas de l'accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté d'institution de la dite régie, ainsi que l'arrêté de nomination du régisseur.

### **Demande de subvention CAF**

Monsieur le Maire présente les devis pour l'achat de matériels pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Il précise qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Service de la CAF.

Il présente le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Dépenses € HT</b>		<b>Recettes € HT</b>	
Vaisselle camping	175.20	CAF (30 %)	549.63
Tentes et équipements de sport	1 428.33		
Matériels pour activités	228.57		
		Total subv	549.63
		Fonds propres	1282.47
<b>Total</b>	<b>1832.10</b>	<b>Total</b>	<b>1832.10</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention y figurant et à signer tout document se rapportant à cette demande.

### **Demande de subvention Vidéo protection – ENVP**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de vidéo protection de certains bâtiments publics de la commune, une subvention ENVP (Equipements Numériques de Vidéo Protection) peut être déposée auprès des services de la région.

Il informe qu'une la demande de subvention DETR auprès des services de l'Etat n'a pas reçu d'avis favorable pour 2024.

Il présente les devis et le plan de financements prévisionnel suivant :

<b>Dépenses € HT</b>		<b>Recettes € HT</b>	
Travaux électricité	2 956.00		
Travaux pont Wifi	2 170.00	ENVP	6 284.90
Travaux caméras/enregistreurs	15 422.20	FIPD	10 474.84
Affichage obligatoire	401.48		
		Total subv	16 759.74
		Fonds propres	4 189.94
<b>Total</b>	<b>20 949.68</b>	<b>Total</b>	<b>20 949.68</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions y figurant et à signer tout document se rapportant à ces demandes.

M Frédéric FICHAUX demande si le projet comprend un système de fonctionnement en cas de coupure électrique. M le Maire signale que des onduleurs sont prévus dans le projet.

### **Présentation projet réhabilitation Pont du beau rivage**

Monsieur le Maire rappelle les dégâts occasionnés sur le pont du beau rivage suite aux inondations de nov 2023 et janvier 2024.

Il présente le rapport du céréma ainsi que les études réalisées par la société ADISS et donne lecture des conclusions :

#### **IV.4 Conclusion sur l'état de l'ouvrage**

L'ouvrage est dans un mauvais état structurel.

Les bandeaux de l'ouvrage se désolidarisent de la douelle. Côté aval, un décalage du mur tympan par rapport au bandeau est observé. Quelques zones de disjoints et d'érosion sur les éléments structurels de la voûte (piédroits, pile P1, naissance de la voûte côté amont rive gauche et murs en aile) fragilisent les voûtes.

Au niveau des appuis, des affouillements sont relevés en pied de la culée rive gauche et en amont de la pile P1. Cela représente un risque d'instabilité pour l'ouvrage au regard de la forte érosion du lit de la rivière

Les superstructures présentent des signes de vieillissement : corrosion des garde-corps, dégradation de la couche de roulement.

La vérification de la capacité portante de l'ouvrage démontre que l'ouvrage n'est pas apte à supporter les charges réglementaires du code de la route. Toutefois, cette vérification est réalisée en prenant les charges réglementaires actuelles, notamment celle des Eurocodes, pouvant s'avérer agressives pour les ouvrages anciens.

Au vue des désordres, deux options sont possibles pour la réhabilitation de l'ouvrage :

- Une solution de réparation, avec pour objectif de renforcer l'ouvrage pour éviter l'apparition de nouveaux désordres ;
- Une solution de démolition-reconstruction, avec pour objectif de dimensionner l'ouvrage pour reprendre les charges réglementaires et permettre son agrandissement (création d'un cheminement piéton).

Il présente les travaux et projets des solutions 1 et 2. Ainsi que les coûts prévisionnels des 2 solutions, à savoir :

Solution 1 : 246 331.00 € HT répartis comme suit :

MO : 22 750.00 € HT

Travaux : 223 581.00 € HT

Solution 2 : 287 704.00 € HT répartis comme suit :

MO : 40 750.00 € HT

Travaux : 246 954.00€ HT

Frédéric FICHAUX s'interroge sur l'augmentation de passage d'eau éventuellement créée par le retrait de la pile centrale actuelle.

Henri LEGAY informe qu'Olivier HENDRICK souhaiterait dans le cadre de réfection à neuf élargir la largeur de passage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité demande à M le Maire de consulter les entités compétentes afin de s'assurer du faible impact du retrait de la pile centrale en cas de montée des eaux. Dans l'affirmative, il opte pour la solution n°2 : Démolition / reconstruction du pont du beau rivage.

Dans la négative, il opte pour la solution n°1 : Réhabilitation de la structure existante.

Il autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches et à signer tout document relative la mise en œuvre de ces choix.

### **Demande de subvention Pont du beau rivage – Céréma**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux du pont du beau rivage endommagé suite aux inondations un taux de subvention à 100 % est possible.

Il propose à l'assemblée de réaliser une demande de subvention auprès du Céréma (Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement) et présente le plan de financements prévisionnel suivant :

<b>Dépenses € HT</b>		<b>Recettes € HT</b>	
MO Pont	40 750.00	DSEC	39 043.13
Travaux pont	246 954.00	FEAC	60 044.98
		FIT	12 754.95
		Total subv obtenues	111 873.06
		Cerema (60 %)	172 622.40
		Fonds propres	3 238.54
Total	287 704.00	Total	287 704.00

Le Conseil Municipal valide le plan de financement proposé et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Céréma. Il est également autorisé à signer tout document se rapportant à cette demande.

### **Attribution du Marché cantine**

Par sa délibération 2024-019 en date du 18 mars 2024 le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour la fourniture en liaison froide des repas de cantine scolaire 2024-2025 et d'accueil de loisirs sans hébergement de 2025.

Après avoir présenté les propositions des sociétés candidates,

Après avoir donné lecture du rapport d'analyse de l'offre,

Sachant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce 14 juin 2024 et propose de retenir la candidature de l'entreprise API Calais,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres en retenant également cette entreprise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le marché à la société API Site de Calais et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **Tarification cantine**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels (issus de la délibération 2023/037 du 10/07/2023) :

Enfant de la maternelle au CP : **3,00 €** le repas,  
Enfant du CE1 au CM2 : **3,40 €** le repas  
Adulte : **4,60 €** le repas

Il propose de les modifier comme suit à compter du 01<sup>er</sup> août 2024 :

Enfant de la maternelle au CP : **3,30 €** le repas,  
Enfant du CE1 au CM2 : **3,70 €** le repas  
Adulte : **4,60 €** le repas

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil Municipal à l'unanimité approuve l'augmentation des tarifs de cantine scolaire et des repas de l'ALSH.  
Ces tarifs seront appliqués à compter du 01 août 2024. Ils seront reconduits sans délibération contraire.

### Décision modificative

La somme de 65 000 € correspondante a la vente du site de la minoterie a été budgétisée au chapitre 7751.  
Monsieur le Maire expose qu'il convient de ne prévoir aucune prévision sur le compte 7751.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer quant à la décision modificative suivante.

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 7751 Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €	65 000 €	0 €
<b>TOTAL R77 Produits spécifiques</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>65 000 €</b>	<b>0 €</b>
R 75888 Autres produits divers de gestion courante	0 €	0 €	0 €	65 000 €
<b>TOTAL R75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>65 000 €</b>

A l'unanimité le conseil municipal accepte cette décision modificative.

### Recensement de la population 2025

Le recensement de la population se déroulera pour la commune de Wavrans sur l'Aa du 16 janvier au 15 février 2025.

Pour le bon déroulement de l'enquête, l'INSEE sollicite de la commune la nomination du coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Compte tenu de la taille de la commune, l'INSEE estime le temps de travail dédié au recensement du coordonnateur communal à 20 jours répartis entre octobre 2024 et février 2025.

Le nombre d'agents recenseurs à recruter ainsi que les modalités d'enquête parviendront à la commune à l'automne 2024.

Monsieur le Maire informe avoir nommé à ce poste Mme Laure BAY.

### Subvention FARDA -Travaux de drainage Eglise

Monsieur le Maire présente les travaux de drainage de l'Eglise. Il expose qu'afin d'assainir les murs extérieurs

et intérieurs de l'édifice ces travaux sont indispensables (délibération 2024/004).

Il précise qu'une subvention FARDA dans le cadre de l'accompagnement aux projets structurants et patrimoines communaux peut être sollicitée auprès du Département.

Il présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Drainage Eglise	48 270.45	FARDA (30 %)	14 481.14
		Total subv	14 481.14
		Fonds propres	33 789.31
<b>Total</b>	<b>48 270.45</b>	<b>Total</b>	<b>48 270.45</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention y figurant et à signer tout document se rapportant à cette demande.

### Questions diverses

Monsieur le Maire précise les éléments communiqués par la CCPL sur les réflexions en cours concernant la future TOM (Taxe des Ordures Ménagères) incitative. Le nombre de relevés des poubelles OM (Ordures Ménagères) seraient de 12 par an Le surplus des relevés seraient à la charge de l'administré. La CCPL souhaite mettre en place un système de fonctionnement identique pour toutes les communes de la CCPL sur le paiement des bacs OM des salles des fêtes, cimetière, écoles... Cette mise en place se fera à compter du 01 janvier 2025.

Muriel LEFEBVRE souhaite savoir si des composteurs seront installés dans le village. M le Maire informe qu'il n'y est pas favorable pour la commune pour le moment.

M le Maire informe que la commission fêtes se réunira prochainement afin d'organiser les festivités du 14 juillet qui se dérouleront cette année en grande partie au niveau du plateau multi sport.

M le Maire informe que la « réunion parents » du centre de loisirs se déroulera le 29/06. Il ne reste que quelques places les semaine 1 et 2. Les inscriptions se répartissent ainsi : 78 % de Wavranais, 12 % de grands-parents wavranais ou travailleurs wavranais et 10 % d'extérieur.

M le Maire rappelle l'inauguration du plateau multi sport ce 23/06/2024.

Il informe que le voyage scolaire des classes CE2 – CM1 et CM2 au Sénat est pris en charge pour moitié par la sénatrice Amel Gacquerre.

Fabienne Capelle souligne une remarque de Philippe Dumont qui constate que les planches installées devant chez lui lors des travaux de la RD penchent.

Henri LEGAY précise que les mauvaises herbes poussent entre la borduration et le trottoir.

Muriel LEFEBVRE rappelle le trou en formation au niveau de la route de Forestel.

Henri informe que des nids de poule se forment au niveau de la rue du vert gazon.

Philippe LEFRANC souhaite connaître la date de réfection de la rue de la Halte suite aux travaux du SIDEALF. M le Maire informe que des investigations supplémentaires devront être menées par les services du SIDEALF afin de s'assurer d'absence de fuite.

Frédéric FICHAUX souhaite savoir si des travaux d'assainissement sont prévus dans l'allée des pruniers afin de pouvoir y passer également une gaine supplémentaire pour le passage de la fibre. M le Maire informe que les travaux d'assainissement collectif sont prévus pour cette fin d'année.

La séance est close à 20h50.

**Liste des délibérations examinées le 18/06/2024 :**

- 2024/032 : ALSH Création régie recettes
- 2024/033 : ALSH subvention CAF
- 2024/034 : Subvention vidéo protection ENVP
- 2024/035 : Travaux pont beau rivage – védringhem
- 2024/036 : Subvention Céréma
- 2024/037 : Attribution Marché Cantine
- 2024/038 : Tarifs cantine scolaire et ALSH
- 2024/039 : Décision modificative 1
- 2024/040 : FARDA Drainage Eglise

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le 25/06/2024

Le Maire,  
Julien DELANNOY



Le secrétaire de séance  
Philippe LEFRANC

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

